



ARRÊTÉ DU MAIRE N° SG /371/2025

Arrêté permanent interdisant la circulation des chiens même tenus en laisse sur les stades, complexes sportifs et les terrains de jeux pour enfants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2211-1, L 2212-1 et L 2212-2 et suivants ;

Vu l'article L 132-1 du CSI

Vu les articles R 610-5, R 634-2 du Code Pénal,

Vu l'article R 541-76-1 du code de l'environnement

Considérant les doléances des riverains, des utilisateurs des terrains de sports, concernant la présence de déjections canines sur les stades, les complexes sportifs et les terrains de jeux pour enfants,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer toutes mesures afin de prévenir les désordres et nuisances portant atteinte au bon ordre, à la tranquillité, à la sécurité et à la salubrité publique,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Les accès aux stades, complexes sportifs et terrains de jeux pour enfants sont interdits aux chiens même tenus en laisse.

ARTICLE 2 : Les obligations mentionnées à l'article 1 du présent arrêté ne s'appliquent pas aux personnes titulaires de la carte d'invalidité prévue à l'article 174 du code des familles et de l'aide sociale accompagnées d'un chien guide ou d'assistance.

ARTICLE 3 : Ces mesures seront matérialisées par des panneaux d'interdictions réglementaires et installés aux différentes entrées des stades, complexes sportifs et terrains de jeux pour enfants.

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et sanctionnées par contraventions par les services de Police ou de Gendarmerie.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa parution.

ARTICLE 5 : Madame la Cheffe de la Brigade de Gendarmerie de Cestas, Monsieur le Chef de la Police Municipale, et tous les agents placés sous leur autorité, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- Madame la cheffe de la Brigade de Gendarmerie de Cestas
- Monsieur le chef de la Police Municipale de Cestas
- Monsieur le responsable du service des sports

Cestas, le 13/11/2025

Le Maire,



Jérôme STEFFE